



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

La CISAC se réjouit de l'adoption de la loi « Création et internet » par le Parlement français.

**Le texte réaffirme le droit des créateurs à vivre de leur travail et permet de
lutter contre la piraterie par la pédagogie**

Paris, 13 mai 2009 – La CISAC se félicite de l'adoption de la loi sur la « Protection de la création sur internet » par le Parlement français. Les 2,5 millions de créateurs et les 222 sociétés d'auteurs que la CISAC représente se félicitent de la détermination du gouvernement et du Parlement français à assurer l'avenir de la création et des industries culturelles dans un monde devenu numérique. Le texte instaure une « riposte graduée » permettant de traiter le piratage des œuvres culturelles sur internet par la pédagogie et s'accompagne d'un encouragement à l'élargissement de l'offre culturelle légale. Le texte réaffirme également que le droit d'auteur continue à s'appliquer sur internet et que les créateurs doivent être rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres.

Eric Baptiste, Directeur général de la CISAC, organisation internationale représentant les sociétés d'auteurs du monde entier, a déclaré : « Cette loi ne va pas tout résoudre comme d'un coup de baguette magique. Mais, une des grandes vertus de ce texte est la prise de conscience de la valeur des œuvres culturelles et du système économique dans lequel la création évolue. Aujourd'hui des milliers de personnes travaillent dans le sillage des auteurs et des artistes. La liberté de création et la diversité culturelle n'auront plus d'avenir si le pillage massif des œuvres se poursuit, privant les créateurs de leur moyen de subsistance, les industries culturelles de leur financement et, au bout du compte, privant le public lui-même des œuvres nouvelles sans lesquelles la culture n'est plus vivante. »

Ce projet de loi est le résultat d'une volonté commune de coopération entre les différentes instances représentant les créateurs, les industries culturelles et les fournisseurs d'accès à internet. C'est dans cet esprit de coopération et de discussion ouverte à tous que la CISAC, qui veut voir dans l'internet et les technologies numériques une réelle opportunité pour les créateurs et les industries culturelles, organisera son deuxième **Sommet mondial du droit d'auteur (Washington, 9 et 10 juin 2009)**.

Mme Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, sera à Washington pour expliquer aux participants du Sommet mondial du droit d'auteur les fondements de l'approche française dans la lutte contre la piraterie sur internet et comment la loi « Création et internet » s'intègre dans une vision globale d'avenir pour les industries culturelles.

###

NOTE AUX JOURNALISTES

Plus d'information sur le Sommet mondial du droit d'auteur, programme des conférences et liste des intervenants sur www.copyrightsummit.com

A propos de la CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

Présidée par Robin Gibb (Bee Gees) et Alfonso Cuarón (réalisateur mexicain), la CISAC œuvre à une meilleure reconnaissance et protection des droits des créateurs à travers le monde. La CISAC a pour principale mission de renforcer le réseau international des sociétés d'auteurs, d'être leur porte-parole dans les débats internationaux et réaffirmer le droit inaliénable des auteurs à vivre de leur travail.

Avec 222 sociétés d'auteurs membres dans 118 pays, la CISAC est une ONG internationale qui représente plus de 2.5 millions de créateurs et éditeurs de l'ensemble des répertoires artistiques, parmi lesquels la musique, les arts dramatiques, la littérature, l'audiovisuel, la photographie et les arts graphiques et plastiques. En 2007, les droits perçus par les sociétés d'auteurs membres de la CISAC sur leurs territoires respectifs se sont élevés à 7,141 milliards d'euros (\$9,7 milliards de dollars). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.cisac.org

Contacts presse :

Marianne Rollet, CISAC / +33 (0) 1 55 62 08 57 / marianne.rollet@cisac.org

Pour l'Europe : Adeline Deliau, Aspect / +33 (0) 43 59 29 87 / adeline@aspectconsulting.eu

Pour les Etats-Unis : Kaci Farrell, APCO / +1 (202) 778 1305 / kfarrell@apcoworldwide.com